Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260917-2026_043-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 septembre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Jean-Michel FARINA, Mme Jessica PROVOST, Mme Elodie REMY, Mme Sandrine USANOS.

Procurations :
Mme Jessica PROVOST donne procuration à Mme Chrystelle BADOUD
Mme Elodie REMY donne procuration à M. Laurent DUCLOS
Mme Sandrine USANOS donne procuration à Mme Elise BRUEY

Secrétaire de séance : M. Laurent DUCLOS

2026/043	**Intercommunalité – Convention avec Roche aux Fées Communauté pour la mise à disposition d'un local communal dans le cadre de l'installation d'un Fablab mobile**

Rapporteur : Chrystelle BADOUD

Dans le cadre de la feuille de route « Usages du Numérique » adopté par le Conseil Communautaire le 28 mai 2024, roche aux Fées Communauté s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'action pour promouvoir l'inclusion numérique. Ce plan inclut la création d'un Fablab mobile destiné à offrir aux habitants du territoire une initiation aux technologies numériques à travers la fabrication numérique. Après plusieurs ouvertures dans trois communes du territoire, le Fablab mobile revient pour poser ses machines à Martigné-Ferchaud, dans la salle 1 de l'espace de la Fourmilière.

Pour rappel, le Fablab mobile y avait déjà été installé de décembre 2024 à décembre 2025.

Une convention doit définir et formaliser les conditions (Modalités d'utilisation et de gestion de la salle) de cette mise à disposition à titre gracieux pour la période allant de septembre 2026 au 1er mars 2027.

Un projet de convention de mise à disposition dudit local à Roche aux Fées Communauté est joint au présent projet de délibération.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260917-2026_043-DE

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accueillir le Fablab mobile et ainsi contribuer à la mise en œuvre d'une action de promotion de l'inclusion numérique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

22 voix pour,
0 abstentions,
0 voix contre

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'une salle de la Fourmilière à Roche aux Fées Communauté pour l'accueil d'un Fablab mobile.

Pour extrait conforme, le 21 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent DUCLOS

Le Maire,
Patrick HENRY